

L'OPAH « Fraternité » de Montreuil est une intervention publique qui permet aux propriétaires de bénéficier d'aides pour améliorer leur logement ou leur immeuble, à certaines conditions. Elle s'inscrit dans une dynamique globale d'amélioration du quartier, portée par Est Ensemble et la Ville de Montreuil.



"Le logement de qualité est un droit pour tous. Ensemble, avec la Ville de Montreuil, nous rénovons durablement l'habitat ancien."

Gérard Cosme
Maire du Pré Saint-Gervais
Président d'Est Ensemble

QU'EST-CE QUE L'OPAH FRATERNITÉ ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a pour but d'aider les propriétaires de l'ouest du bas Montreuil à réhabiliter ou améliorer leur logement ou leur immeuble.

Grâce à ce dispositif, les propriétaires des immeubles de plus de 15 ans et situés dans le périmètre de l'OPAH (voir plan au dos), peuvent bénéficier d'un accompagnement technique et administratif gratuit, ainsi que d'aides financières, sous certaines conditions, pour le financement de travaux.

Cette opération, pilotée par Est Ensemble en partenariat avec la Ville de Montreuil et l'Agence nationale de l'habitat, a commencé en 2014 pour une durée de 5 ans.

Les objectifs

- traiter les situations d'insalubrité ou de danger pour les occupants,
- améliorer le fonctionnement des copropriétés,
- réhabiliter les parties communes des immeubles et les logements,
- améliorer les performances énergétiques (ex. : isolation) des bâtiments existants,
- adapter les logements à la perte d'autonomie des personnes âgées et aux situations de handicap,
- maintenir les propriétaires occupants et les locataires à revenus modestes dans leurs logements,
- développer une offre de logements à loyers faibles ou modérés.

QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Les subventions peuvent être accordées **sous certaines conditions** aux :

- propriétaires occupant leur logement selon leurs ressources,
- propriétaires bailleurs en fonction du loyer pratiqué,
- syndicats de copropriétaires.

QUELS TRAVAUX ?

- diagnostics techniques,
- traitement des situations d'insalubrité, de danger, remplacement des peintures contenant du plomb,
- réhabilitation des parties communes (structure, réseaux, couverture...),
- mise aux normes des logements (chauffage, électricité, salle d'eau...),
- travaux d'économies d'énergie, d'adaptation vieillesse ou handicap.

Attention : les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt de demande de subvention. Aucune subvention ne pourra être accordée pour les travaux déjà réalisés.

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES PROPRIÉTAIRES ET SYNDICS

Est Ensemble a confié l'opération à la **Soreqa** (Société de Requalification des Quartiers Anciens). Celle-ci est à la disposition des propriétaires et syndics pour les conseiller gratuitement et les aider à :

- définir un projet de travaux pour les logements et les immeubles concernés,
- informer sur toute question liée au logement ou au fonctionnement des copropriétés,
- établir un plan de financement, assurer le montage et le suivi des dossiers de subventions publiques qui peuvent être allouées par l'Agence nationale de l'habitat, Est Ensemble et d'autres partenaires (Conseil régional, caisses de retraite...).

Elle peut si nécessaire fournir un accompagnement social en direction des occupants en difficulté.